OCOM M106.02 – APPLIQUER LES MESURES DE SÉCURITÉ LORS DU MANIEMENT DE LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ DES CADETS

1. **Rendement :** Appliquer les mesures de sécurité lors du maniement de la carabine à air comprimé des cadets

2. **Conditions :**

   a. Éléments fournis :

      (1) une carabine à air comprimé des cadets,

      (2) un étui de carabine à air comprimé,

      (3) une tige de sécurité pour carabine à air comprimé,

      (4) de la supervision,

      (5) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Sans objet.

   c. Conditions environnementales : Un champ de tir pour carabine à air comprimé conçu conformément aux instructions de la section 8 du chapitre 1 de la publication A-CR-CCP-177/PT-002.

3. **Norme :** Conformément aux instructions de la publication A-CR-CCP-177/PT-002, le cadet doit :

   a. appliquer les mesures de sécurité individuelles lors du maniement de la carabine à air comprimé des cadets en :

      (1) s'assurant que la culasse est complètement reculée;

      (2) s’assurant que le cran de sécurité est enclenché;

      (3) s’assurant que la poignée de la pompe est partiellement ouverte;

      (4) s'assurant que la tige de sécurité est insérée dans le canon;

   b. respecter les règlements de sécurité, y compris :

      (1) manipuler la carabine comme si elle était chargée;

      (2) ne jamais pointer la carabine vers quelqu’un;

      (3) garder la carabine pointée en direction de la cible en tout temps;

      (4) transporter la carabine à la verticale pour se rendre au pas de tir et pour en revenir;

      (5) dégager les doigts de la détente, jusqu'à ce que vienne le temps de tirer;

      (6) porter des lunettes de sécurité;

      (7) se laver les mains après chaque exercice de tir (pour éviter l'ingestion de plomb).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

4. **Points d'enseignement :**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf.
PE1	Expliquer et démontrer l'état sécuritaire de la carabine à air comprimé des cadets, y compris : a. retirer une carabine de son étui; b. s'assurer d'appliquer les mesures de sécurité en enclenchant le cran de sécurité (en le poussant vers la droite pour qu'on ne voie plus de rouge); c. s'assurer que la tige de sécurité est insérée dans le canon; d. s'assurer de l'état sécuritaire de la carabine lorsque : 1. la carabine est dans son étui, en : (a) enclenchant le cran de sécurité; (b) s'assurant que la culasse est avancée; (c) s'assurant que le mécanisme n'est pas armé; (d) laissant la poignée de la pompe partiellement ouverte (de 5 à 8 cm); 2. sur le pas de tir, en : (a) enclenchant le cran de sécurité; (b) s'assurant que la culasse est reculée; (c) laissant la poignée de la pompe partiellement ouverte; 3. ailleurs que sur le pas de tir, en : (a) enclenchant le cran de sécurité; (b) s'assurant que la culasse est reculée; (c) insérant la tige de sécurité dans le canon (visible dans l'ouverture de chargement); (d) laissant la poignée de la pompe partiellement ouverte.	Démonstration et exécution	10 min	A0-027 (p. 1-3-1 et 1-3-2, para 3.1 à 3.1.4)
PE2	Expliquer, démontrer et demander aux cadets d'appliquer les mesures de sécurité individuelles lors du maniement de la carabine à air comprimé des cadets, en : a. s'assurant que la culasse est complètement ouverte et reculée; b. s'assurant que le cran de sécurité est enclenché; c. laissant la poignée de la pompe partiellement ouverte; d. insérant la tige de sécurité dans le canon.	Démonstration et exécution	10 min	A0-027 (p. 1-3-3, para 3.1.5)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf.
	Note: Les cadets devront mettre cette compétence en application durant leur test de maniement de la carabine à air comprimé.			
PE3	Expliquer et démontrer (s'il y a lieu) les règlements de sécurité relatifs à la carabine à air comprimé des cadets, y compris : a. manipuler la carabine à air comprimé comme si elle était chargée; b. ne jamais pointer la carabine vers quelqu'un; c. transporter la carabine à la verticale pour se rendre au pas de tir et pour en revenir; d. dégager les doigts de la détente jusqu'à ce que vienne le temps de tirer; e. porter des lunettes de sécurité; f. appliquer les règles d'hygiène sur le champ de tir en se lavant les mains après chaque exercice de tir.	Exposé interactif	5 min	A0-027 (p. 1-3-3 et 1-3-4, para 3.2 et para 3.4)

5. **Durée :**

a.	Introduction et conclusion :	5 min
b.	Démonstration et exécution :	20 min
c.	Exposé interactif :	5 min
d.	Total :	30 min

6. **Justification :**

   a. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 1 et 2 parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer les mesures de sécurité à prendre lors du maniement de la carabine à air comprimé des cadets, tout en donnant aux cadets l'occasion de mettre cette compétence en application sous supervision.

   b. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 3 afin d'initier les cadets aux règlements de sécurité relatifs à la carabine à air comprimé Daisy 853C et de susciter leur intérêt.

7. **Documents de référence :** A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 D Cad 3. (2001). *Mouvement des cadets du Canada, Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets.* Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction :**

   a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ) approprié à la salle de classe ou au secteur d'entraînement,

   b. une carabine à air comprimé des cadets,

   c. des lunettes de sécurité,

   d. un étui de carabine à air comprimé,

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

e. une tige de sécurité pour carabine à air comprimé.

9. **Matériel d'apprentissage :**

   a. une carabine à air comprimé des cadets,

   b. des lunettes de sécurité,

   c. une tige de sécurité pour carabine à air comprimé.

10. **Modalités de contrôle :** L'évaluation du présent OCOM doit se faire durant l'OCOM M106.05 (Participer à une activité de familiarisation sur le tir de précision à l'aide de la carabine à air comprimé des cadets) dans le cadre duquel les cadets doivent réussir le test de maniement de la carabine à air comprimé des cadets avant de pouvoir tirer.

11. **Remarques :**

   a. L'instructeur doit s'assurer de respecter l'ordre des étapes lors de la démonstration, car les cadets doivent reproduire leurs mouvements.

   b. Le rapport optimal entre les carabines à air comprimé et le nombre de cadets est de 1:2.

   c. On incite les instructeurs à se familiariser avec la vidéo A-CR-CCP-177/PV-002, *Tir de précision avec la carabine à air comprimé*.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.